



**VILLE DE SARRALBE**  
(MOSELLE)

## **ARRETE MUNICIPAL N° 26/2023** Réglementant la circulation, sur l'itinéraire cyclable et piéton du canal de la Sarre

### **Le Maire de la ville de Sarralbe**

- **VU** la loi municipale locale du 6 juin 1895, article 16 ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et les textes relatifs aux pouvoirs de police du maire à l'intérieur des agglomérations ;
- **VU** le code de la route et les textes subséquents ;
- **VU** le code pénal
- **VU** le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990, modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière ;
- **VU** la demande de l'entreprise SAERT-13 rue de l'Europe- 67230 BENFELD ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation piétonne et cycliste sur l'itinéraire cyclable du canal de la Sarre pour des travaux de réfections sur le pont canal.

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Du 09/05/2023 au 20/09/2024, sur le chemin de halage, la circulation piétonne et cycliste sera interdite de l'écluse 20 au pont de Rech, rue de Nancy, pour des travaux de réfections sur le pont canal. Sur le chemin allant de la rue Jean Moulin au cimetière la circulation des piétons et cyclistes sera interdite du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00, excepté les jours fériés.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation appropriée aux circonstances et une déviation seront mis en place par la société SAERT.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions légales et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Mr le responsable de la Sté SAERT ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- Police municipale.
- S/Maire
- Publié du 12/04/2023 au 20/09/2023 sur le site <https://www.sarralbe.fr>

Sarralbe, le 12 avril 2023.

Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT.

